



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 20 janvier 2025 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

151, rue de Savoie

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser que la proportion de parements de maçonnerie pour les façades avant et arrière du bâtiment soit inférieure à 60%, contrevenant au pourcentage minimal de pierre ou de brique d'argile requise par façade qui est de 60%.

Disposition visée: Article 4.3.5 du Règlement de zonage 2024-215

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 20 janvier 2025**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 3 janvier 2025.

La directrice du Greffe, du contentieux et de l'urbanisme.

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI

GREFFIÈRE